Avis du CE Siège sur le projet info 2015 phase 3

Le CE Siège France Télévisions est convoqué le 19 septembre 2017 afin d'émettre un avis sur le projet Info 2015 phase 3.

Les élus du CE rappellent que lors de leurs avis portant sur les phases 1 et 2 du projet Info 2015 plusieurs aspects préoccupants sur les conséquences de ce projet en matière de conditions de travail, de santé et de sécurité ont été soulevés:

Une intensification de la charge de travail et une accentuation des contraintes temporelles qui risquent de rendre difficile la conciliation entre vie professionnelle et personnelle ;

Une pratique du forfait-jour qui tend à masquer des débordements incompatibles avec les dispositions de l'accord collectif d'entreprise comme avec celles du Code du travail ;

Un clivage France 2/France 3 qui reste très marqué, entretenu par la hiérarchie, qui est source de tensions au sein du personnel ;

Des comportements et styles managériaux qui posent problème ;

Une organisation du travail en bureaux « nomades » qui n'apparaît pas satisfaisante, d'autant moins qu'il manque les espaces de rangements nécessaires à une telle organisation ;

Sur ces différents points, des réponses et actions de prévention sont encore attendues. Concernant la phase 3 du projet Info 2015, l'avis du CE est motivé par les constatations suivantes :

CONCERNANT LE VOLET ORGANISATIONNEL

Les scriptes

Le travail de scripte sur les éditions de France 3 va être, dans le cadre de l'organisation cible prévue par ce projet, morcelé et appauvri. Cela représente pour les scriptes une déqualification, une disqualification sociale et professionnelle ainsi qu'une fragilisation des modalités de coopération et d'intégration dans les équipes éditoriales.

La nouvelle organisation avec une vacation couvrant deux éditions et la suppression de la seconde scripte sur les éditions de France 3 va dégrader les conditions de travail des scriptes. Celles-ci vont connaître une complexification de leur travail et une accentuation des contraintes temporelles dans la réalisation de leurs tâches au PC Info et en régie. Le travail en régie, réalisé sans le facteur de sécurité et de qualité du travail que constituait la seconde scripte provoquera davantage de stress durant la prise d'antenne. La situation d'antenne a déjà été pointée par la médecine du travail comme suscitant une charge physique, mentale et émotionnelle importante pouvant engager des problématiques de santé au travail.

Le nombre de vacations de scriptes va être fortement diminué et interroge l'activité à venir pour le service de scripte et les modalités de planifications de ces professionnelles (récupérations, congés, nombre de jours travaillés par semaine, fréquence des jours de travail en weekend et soirée). La direction ne donne aucun élément quantitatif factuel garantissant le maintien à niveau de l'activité de scripte sur les émissions (actuelles et nouvelles) et les éditions. Le rapport d'expertise a pointé un risque de « bore out » qui peut être provoqué par le manque d'activité, mais également lorsque les tâches réalisées manquent d'intérêt ou de sens pour ceux qui les réalisent. Les élus du CE demandent à ce que la direction s'engage à ce que l'activité des scriptes soit maintenue à niveau pour permettre le maintien en poste de ces professionnelles. Comme le rapport l'indique il ne s'agit pas simplement de leur trouver une « occupation », mais de faire en sorte que le travail ait, pour ces professionnelles, du sens, mobilise et valorise leurs compétences, savoirs et savoir-faire.

La réduction des vacations et la recherche de postes risquent de mettre en concurrence les scriptes. Ces décisions prises par la direction pourraient fragiliser le collectif de travail des scriptes qui était jusqu'à présent une vraie ressource pour leur santé. Enfin, la direction en adoptant une conduite de projet clivante et excluante envers les scriptes a porté atteinte à leur santé.

La nouvelle entité « Support aux Éditions »

Les assistants de production, d'éditions et de rédaction dans les services :

- Les assistants de Rédaction France 3 vont se retrouver en situation de surcharge de travail avec la prise en charge des synthés : Ils sont moins nombreux qu'à France 2 ainsi cette tâche va présenter une

pression supplémentaire. La direction modifie les tâches comme la collecte et l'entrée des synthés sans prévoir dans le projet les formations pour les assistants d'édition.

- Les assistants de rédaction actuellement ne disposent pas des moyens (organisation et formation) suffisants pour réaliser la collecte, vérification, et la gestion de l'incrustation des synthés.
- Les assistants de production ont pu aménager le projet sur des questions de planification et de rémunération. Toutefois, le contenu de poste, et les possibilités d'évolution restent opaques. Les assistants de production sur les JT ont développé des compétences qui ne sont pas reconnues, ce métier est depuis de longues années en souffrance.

Responsables d'édition et les chefs d'éditions

- Les responsables d'édition vont voir certaines de leurs tâches et responsabilités actuelles transférées et réparties, selon les éditions, vers des chefs et/ou vers des assistants d'édition. La direction transforme un travail de binôme entre pairs par une relation d'autorité sur le plan opérationnel entre responsable d'édition et chef d'éditions/assistant d'éditions. Dans ce cadre ce sont les modalités de la répartition des tâches, de l'évaluation et de la régulation de la charge de travail qui sont à clarifier pour éviter toute situation de surcharge, de glissements de tâches, de flou sur les responsabilités de chacun.

Ce projet reste opaque concernant l'organisation cible et la définition du rôle de chacun. Par exemple, les rapports d'autorité sur le plan opérationnel entre le responsable d'édition, le chef d'éditions et l'assistant d'éditions sur certaines éditions, la distribution des tâches entre chef d'éditions et assistant d'éditions, rédacteurs et assistants de rédaction sur la prise en charge des synthés selon les éditions et selon les situations de travail (travail en urgence). Le risque perçu par les élus du CE est un glissement de tâches et de charge de travail, des tensions sur la division du travail et des responsabilités. Le risque perçu est également un manque de clarté sur ce qui distingue ces différents postes et ce qui permet ou pas l'évolution professionnelle de l'un à l'autre, en particulier de l'assistant d'édition au chef d'édition et de ce dernier au responsable d'édition. L'affectation des assistants d'éditions et chefs d'éditions sur plusieurs éditions de plusieurs chaînes constitue également un risque de complexification et intensification du travail et un risque de débordement en matière de charge de travail.

Les élus du CE considèrent que les risques de surcharge de travail pour les rédacteurs sont importants. La pression croissante inhérente aux outils qui permettent et finalement obligent à travailler plus vite s'accroît ces dernières années, aussi ajouter de nouvelles tâches telles que la constitution et la saisie des synthés va intensifier le travail des rédacteurs et leur charge mentale. La direction ne prévoit pas de mesure de prévention, alors que la prévention primaire est possible à ce stade du projet

Pour toutes ces raisons, les élus du CE considèrent que la répartition des tâches des scriptes doit être revue avec elles. La direction doit clarifier la manière dont les divisions et les coordinations se feront au sein des rédactions nationales de France 2 et France 3.

Les élus du CE s'interrogent sur le changement du modèle qui a prévalu avec succès jusqu'alors à France 3, et la pertinence de la création de cette filière « Support aux Editions ».

Le service Enquêtes et Reportages

Comme pour les services « économique et social » et maintenant les services « politique », la fusionabsorption des services « enquêtes et reportages » sera faite au détriment des rédactions de France 3. Le modèle organisationnel et managérial de France 2, imposé par Info 2015, attaque les collectifs de travail et le travail collectif, exerce un contrôle des sujets sur des critères basés sur une «vision unique» de l'information, et une pression au travail qui génère un sur-stress inutile et dévastateur. Les salariés qui ne suivent pas le mouvement étant mis au ban.

Cette fusion-absorption mène également à diluer progressivement l'identité des chaînes et risque d'uniformiser l'information.

Les élus du CE craignent à terme que ces rapprochements n'aboutissent à la suppression d'éditions de France 3 national.

Les assistants du service Enquêtes et Reportages

Dans le cadre des regroupements des assistants « enquêtes et reportages », ces derniers vont devoir travailler pour les éditions de France 2 et France 3. En outre pour les assistants France 3, une formation de prise en main de Gilda conducteur et Mona Lisa pour les incrustations sera nécessaire. L'accompagnement de ces personnels n'est pas précisé dans le document projet.

Il se présentera un problème de charge et d'organisation du travail pour l'ensemble de ces personnels.

CONCERNANT LE VOLET IMMOBILIER

Le CE observe et déplore le fait que :

- L'emplacement pour le local prévu pour les scriptes n'offre aucun premier jour aux scriptes et les éloigne des équipes éditoriales avec lesquelles elles ont à travailler au quotidien. Par ailleurs le manque d'espace attribué aux salariés (ratio de 5 m2 par poste prévu pour accueillir les scriptes France 2 et France 3) et les aménagements du local devront donner lieu à une évaluation des besoins après quelques mois d'usage. Le CE rappelle s'il en était besoin les obligations qui incombent à l'employeur dans le domaine spécifique de l'organisation spatiale du travail, facteur essentiel dans la préservation de la santé des salariés.
- Les conditions d'aménagement notamment au regard de l'éclairage naturel et de la vue sur l'extérieur se posent également pour la direction artistique (3 postes) et pour le service « Support des éditions » (7 postes).
- · Les emplacements prévus pour le service Enquêtes et Reportages et le service Échanges internationaux sont des espaces collectifs de type open space (séparés par du mobilier de rangement et des cloisons vitrées seulement pour les EVN). Les problématiques prévisibles pour ces espaces sont de trois ordres :
- Un ratio faible qui est bien en dessous de la réglementation. Les emplacements prévus pour ces services comprennent 72 postes de travail répartis sur un espace en premier jour de 185m2 soit un ratio de 4,4m2 par poste (surface de 185m2 prévue pour 42 postes), et un espace en second jour caractérisé par un ratio de 5.4m2 (surface de 142 m2 prévue pour 26 postes) et enfin un espace de 32 m2 en second jour pouvant servir aux échanges informels et pauses.
- Des **problèmes au niveau de l'ambiance sonore** puisque les journalistes ont besoin à la fois de concentration, mais également de pouvoir réaliser des communications téléphoniques dans le cadre de la préparation de leurs reportages. Par ailleurs ce type d'espace génère des nuisances liées aux déplacements des personnels (couloir, espace collectif)
- La **répartition des bureaux** risque d'engendrer un problème d'équité de traitement puisqu'une part de ceux-ci se trouvent en second jour et une autre part en premier jour. Le CE demande à être informé des critères d'affectation des différents espaces de travail.
- Enfin, il n'est pas certain que les aménagements prévus (armoire, casier) correspondent aux besoins des salariés. Ce point devra donner lieu à un suivi particulier.

Les élus du CE constatent que l'aménagement prévu pour les scriptes, l'infographie et les EVN constitue une forte dégradation de leurs conditions comme le rappelle la circulaire DRT n° 90/11 du 28 juin 1990 il n'est pas possible dégrader les conditions de travail :

- « Néanmoins la réutilisation de surfaces existantes peut ne pas permettre un respect strict des obligations de la réglementation. Ne serait-ce que pour des raisons économiques, de telles transformations peuvent être acceptées dès lors qu'elles satisfont à trois conditions :
- qu'il y ait amélioration ou, à tout le moins, **qu'il n'y ait pas aggravation par rapport à la situation** antérieure;
- qu'une bonne organisation limite le nombre des postes de travail fixes en zones aveugles;
- que dans tous les cas de véritables mesures compensatoires soient proposées. »

LES ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION

La direction s'est engagée à :

- Permettre aux scriptes de conserver les modalités spécifiques de planification à savoir qu'elles soient faites par l'encadrement de proximité des scriptes. Cette disposition doit perdurer au-delà des éventuelles mobilités fonctionnelles (changement de poste de l'encadrement ou départ à la retraite). Actuellement le travail de planification s'exerce en coopération avec les scriptes, il s'agit d'un facteur protecteur pour les conditions de travail et la santé des scriptes le supprimer serait délétère.

- Maintenir des horaires de vacation permettant aux scriptes de participer aux différentes conférences de rédaction.
- Mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour permettre un bon accueil et intégration des scriptes sur les émissions (dans les équipes de production) et à s'assurer que les conditions soient réunies pour permettre à ces salariés de disposer de temps et de moyens suffisants à l'acquisition des savoir-faire et réflexes utiles à leur travail dans ce cadre.
- Étudier et à compenser partiellement les pertes de rémunérations découlant de la mise en place du projet info 2015 phase 3 d'ici janvier 2019. Le CE demande à être tenu informé des éléments relatifs à cette étude et à ce que les scriptes soient associées aux différentes étapes de cette réflexion.
- Réaliser un accompagnement RH individuel très suivi des parcours et perspectives d'évolutions professionnelles des scriptes, en particulier des scriptes intervenant actuellement sur les éditions de France 3.
- Permettre la mise en place de réunions de service mensuelles de 3 heures du service des scriptes. Ceci nécessitera un aménagement des temps de travail des professionnels concernés de manière à permettre à ceux-ci de participer à ces réunions.
- Analyser et organiser les formations nécessaires à la montée en compétence des assistants de rédaction, assistants d'édition, scriptes, rédacteurs (formation Gilda, Mona Lisa en particulier).

RECOMMANDATIONS DU CE

Les élus du CE estiment que les engagements de la direction sont nécessaires et importants, mais insuffisants. Ils demandent que :

- La direction reprenne le projet afin de mener une réflexion sur le métier de scripte dans les éditions afin de les associer réellement. Notamment le contenu du travail ne doit pas provoquer de l'ennui au travail, car cela peut-être délétère pour la santé. Elle doit également proposer aux scriptes un local avec une vue sur l'extérieur.
- La direction doit avant toute mise en place donner les éléments concrets sur le nombre et les amplitudes de vacations supprimées cette année et le nombre et les amplitudes de vacations comblées par les productions réinternalisées. La direction doit s'assurer que les scriptes ne se retrouveront pas en sous-charge. De plus la question de l'intérêt et du sens des tâches données aux scriptes doit être pris en considération par la direction.
- Concernant les évolutions professionnelles des scriptes France 3 et France 2, mais également des autres métiers et postes comme pour les assistants, la direction doit s'engager à faire un suivi à moyen et long terme. Afin d'anticiper l'automatisation progressive en régie de diffusion, les évolutions de l'outil de pilotage des journaux télévisés Gilda, l'adoption de l'outil de pilotage des infographies Orad, le déploiement de Médiaflow, la direction doit mettre en place une politique de gestion des emplois et des compétences. Comme nous l'avons évoqué en phase 1 les Ressources Humaines doivent disposer des moyens nécessaires pour accompagner les salariés. Or aujourd'hui les changements de référents au niveau RH ne permettent pas un suivi adapté.
- La direction doit établir un recueil des besoins et un plan de formation pour chacun des métiers et le présenter en réunion de CE.
- La direction doit évaluer la charge de travail des rédacteurs, des assistants d'éditions, des assistants de rédaction avant d'effectuer un glissement de tâches.
- La direction doit mettre en place toutes les conditions de construction du collectif, le local et les réunions de service sont nécessaires, mais insuffisants. Des temps d'échanges collectifs hors hiérarchie doivent permettre des échanges entre pairs sur les évolutions du métier. L'équité entre les scriptes en termes de vacations est essentielle, ainsi que dans la manière dont se dérouleront les éventuels recrutements sur les postes.
- Les compensations sur les rémunérations doivent permettre aux scriptes de ne pas subir de pertes provoquées par le projet de la direction.
- La direction doit évaluer la charge de travail des rédacteurs, des assistants d'éditions, des assistants de rédaction avant d'effectuer un glissement de tâches.
- La direction doit fournir au CE un nouvel organigramme avec les postes créés (chef d'édition, et

directeurs délégués à l'information). Il est nécessaire que les rôles et responsabilités entre chef et responsable d'édition soient clarifiés.

Ainsi qu'entre les directeurs délégués à l'information et les Directeurs Adjoints Opérationnels (DAO). L'explicitation de l'organisation du travail doit porter sur les relations entre les directeurs délégués à l'information et la Rédaction.

- Ouvrir, enfin, un vrai débat éditorial afin que les éditions puissent garder leur identité et leur angle de traitement de l'information.
- Rééquilibrer le poids trop important des éditions par rapport aux services et notamment que les questions des conditions de travail puissent être un facteur pris en compte dans ces discussions.
- Limiter le travail dans l'urgence en travaillant sur les causes, permettre aux journalistes d'aller chercher les informations à la source, renforcer et stabiliser le processus de prévisions et donc d'anticipation, limiter le morcellement du travail, donc redonner de l'autonomie et de l'intérêt au travail pour les journalistes. Identifier les services en surcharge et en sous-charge afin de mieux répartir l'activité. Limiter les pressions qui poussent au présentéisme (amplitude horaire importante).
- Veiller à l'équité de la répartition de la charge de travail pour les journalistes de l'ensemble des services afin d'éviter les phénomènes d'exclusion.
- La Direction devra veiller à la charge de travail et aux amplitudes horaires des assistants de production qui passent désormais de 2 à 5 éditions par jour.

En regard de l'ensemble des points évoqués plus haut, le CE émet un avis résolument **négatif** sur le projet Info 2015 phase 3.

Le CE demande à la Direction de mettre en oeuvre les préconisations de l'expert pour les différents services, et particulièrement celui des scriptes.

Paris, le 19 septembre 2017

Votants:	
Pour:	
Contre:	
Abstention	: